



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-016-2023-05

PUBLIÉ LE 10 MAI 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2023-05-09-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d Île-de-France, pour les décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs relevant de la programmation 2014-2022 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) engagées par l'Etat avant le 1er janvier 2023 (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-05-09-00001

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Valérie PECRESSE, présidente du conseil
régional d Île-de-France, pour les décisions
relatives aux aides à l'installation des jeunes
agriculteurs relevant de la programmation
2014-2022 du Fonds européen agricole pour le
développement rural (FEADER) engagées par
l'Etat avant le 1er janvier 2023

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Madame Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs relevant de la programmation 2014-2022 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) engagées par l'Etat avant le 1er janvier 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78 ;

Vu la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture, notamment son article 38 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 330-1, D.511-4 et D. 343-3 à D. 343-18-3 ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu la délibération CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil régional à Madame Valérie PECRESSE, sa présidente ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Valérie PECRESSE, présidente de la région d'Île-de-France, à l'effet de signer tous les arrêtés et décisions administratives pris en application des articles D. 343-3 à D. 343-18-3 du code rural et de la pêche maritime et relatifs à des aides à l'installation des jeunes agriculteurs octroyées avant le 1er janvier 2023.

Article 2 : Délégation est donnée à Madame Valérie PECRESSE, présidente de la région d'Île-de-France, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion contentieuse des décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs octroyées avant le 1er janvier 2023 et prises en application des articles D. 343-3 à D. 343-18-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie PECRESSE, délégation de signature est donnée pour les actes mentionnés aux articles 1 et 2 aux personnes suivantes :

5 rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Tél : 01.82.52.46.48
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Madame Fantine LEFEVRE, Directrice générale adjointe en charge du pôle agriculture, ruralité et transition écologique ;
Madame Oriane PERRIER, adjointe à la Directrice générale adjointe en charge du pôle agriculture, ruralité et transition écologique et responsable de la mission d'appui au pilotage et projets transverses ;
Monsieur Bertrand MANTEROLA, Directeur de l'agriculture, de la ruralité et de la forêt ;
Madame Chloé BORDET, Sous-directrice de l'agriculture et de l'alimentation.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques, de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 09 mai 2023

Le Préfet de région Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME